

INFORMATIONS

SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE

Le personnel	1
Coordonnées de l'école.....	2
Horaire de l'école	2
Arrivée à l'école.....	2
Dîner à l'école	2
Absence de votre enfant	2
Si vous avez un message à nous communiquer	2
Services offerts à l'école	
Santé.....	3
Orthopédagogie.....	3
Psychologie	3
Orthophonie.....	3
Psychoéducation	3
Service de garde	3
Site Web de l'école	3
Facebook privé pour les parents	3
Mozaïk portail-parents.....	4
Protocole sur l'administration de médicaments ou de soins à l'école.....	4
Code de vie	5
Code de conduite sur l'utilisation des ressources informatiques	5
Absences prolongées des élèves.....	5
Chaîne téléphonique	5
Bénévolat	6
Fiche de santé et autorisation	6
Message téléphonique à transmettre à votre enfant	6
Transport scolaire	6
Tempêtes	7
Service de cafétéria	7
Photographie scolaire	7



LE PERSONNEL

Coordonnées de la direction

Stéphanie Leclerc
École des Sommets
(819) 583-2148 poste 8405
Stephanie.leclerc@csshc.gouv.qc.ca

LA DIRECTION

Stéphanie Leclerc *Directrice*

Suzanne Stewart (repl.) *Secrétaire*

Lundi 8 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 16 h 00

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 16 h 00

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Isabelle Bernier *Maternelle 4 ans*
Chantal Boutin *Maternelle 5 ans*
Alexandra Jacques-Brindle *1^{ère} et 2^e années*
Pascale Turmel *2^e et 3^e années*
Annie Michaud *4^e et 5^e années*
Cloée Bordeleau-Lavoie *5^e et 6^e années*
Judith Dostie *Enseignante soutien et temps partagé (classes de Annie, Isabelle et Cloée)*
Andréa Lauzon *Temps partagé (classes de Pascal et de Chantal)*

LES SPÉCIALISTES

Gabriel Tousignant *Enseignant en musique*
Corrine Chabot *Enseignante en anglais*
Éric Beaudoin *Enseignant en éducation physique*
Marie-Ève Bélanger *Orthopédagogue*
Maryse Bélanger *Éducatrice spécialisée*
Marylène Roy *Éducatrice spécialisée*
Annick Boulanger *Éducatrice spécialisée*

LES PROFESSIONNELS

Jennifer Bouffard *Orthophoniste*
Nadjia Touati (Service externe) *Psychologue*
Sarah Dupuis *Psychoéducatrice*
Maryse Boulanger *Hygiéniste dentaire*
Mélanie Doyon *Infirmière*

LE SERVICE DE GARDE

Chloé Richard *Éducatrice*
Stéphanie Robert *Responsable*

LES SURVEILLANT(E)S D'ÉLÈVES

Julienne Morin

LE CONCIERGE

Jeannot Paradis



COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

École des Sommets
287, rue de la Fabrique
Saint-Sébastien (Québec) G0Y 1M0



Téléphone : (819) 583-2148
Poste **8405** Direction
8400 Secrétaire
8420 Service de garde
8404 Enseignant(e)s

Télécopieur : (819) 652-1100

Site Web: <https://csshc.gouv.qc.ca/ecole-des-sommets>

HORAIRE DE L'ÉCOLE

1^{ÈRE} — 6^E ANNÉE

7 h 50 à 7 h 55	5	Arrivée
7 h 55 à 8 h 00	5	Accueil
8 h 00 à 9 h 00	60	Enseignement
9 h 00 à 10 h 00	60	Enseignement
10 h 00 à 10 h 03	3	Déplacement
10 h 03 à 10 h 18	15	Récréation
10 h 18 à 10 h 20	2	Accueil
10 h 20 à 11 h 20	60	Enseignement
11 h 20 à 11 h 22	2	Déplacement
11 h 22 à 12 h 37	75	Dîner
12 h 37 à 12 h 40	3	Accueil
12 h 40 à 13 h 40	60	Enseignement
13 h 40 à 13 h 43	3	Déplacement
13 h 43 à 13 h 58	15	Récréation
13 h 58 à 14 h 00	2	Accueil
14 h 00 à 15 h 00	60	Enseignement
15 h 00 à 15 h 05	5	Déplacement Sortie des élèves

MATERNELLE 4 ET 5 ANS

7 h 50 à 7 h 55	5	Arrivée
7 h 55 à 8 h 00	5	Accueil
8 h 00 à 9 h 00	60	Enseignement
9 h 00 à 10 h 00	60	Enseignement
10 h 00 à 10 h 03	3	Déplacement
10 h 03 à 10 h 18	15	Récréation
10 h 18 à 10 h 20	2	Accueil
10 h 20 à 11 h 14	54	Enseignement
11 h 14 à 11 h 16	2	Déplacement
11 h 16 à 12 h 37	81	Dîner
12 h 37 à 12 h 40	3	Accueil
12 h 40 à 13 h 40	60	Enseignement
13 h 40 à 14 h 40	60	Enseignement
14 h 40 à 14 h 45	5	Déplacement
14 h 45 à 15 h 00	15	Activité avec éducatrice
15 h 00 à 15 h 05	5	Déplacement Sortie des élèves

ARRIVÉE À L'ÉCOLE (surveillance)

Le matin

Les élèves doivent être arrivés à l'école pour 7 h 50. Les marcheurs peuvent se présenter 5 minutes à l'avance, soit à 7 h 45. Toutefois, aucune surveillance des élèves n'est assurée avant 7 h 50.

L'après-midi

Le midi, il y a de la surveillance pour les élèves qui dînent à l'école.

Les élèves qui dînent à la maison ne doivent pas se présenter dans la cour avant **12 h 27**. Si toutefois les non-dîneurs se présentent avant, des frais de surveillance du dîner seront facturés.

Les élèves qui arrivent avant ces heures le matin et le midi ne bénéficient d'aucun encadrement et ne peuvent entrer dans l'école en cas d'intempéries (pluie ou froid).

DÎNER À L'ÉCOLE

C'est un service qui s'adresse aux élèves transportés en autobus et à ceux dont les parents sont dans l'impossibilité de faire dîner leur enfant. D'autres élèves peuvent dîner à l'école de façon occasionnelle. Nous nous réservons le droit de retirer ce privilège aux élèves qui manqueront à la discipline exigée durant cette heure.

ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de nous en aviser le matin en laissant un message sur le répondeur et en indiquant la raison de l'absence en composant le **(819) 583-2148 poste 8404 et ce, avant 7 h 40 et pour l'après-midi, avant 12 h 25.**

Absences autorisées

MESSAGE À NOUS COMMUNIQUER

Si vous éprouvez des inquiétudes ou advenant un problème qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Tout d'abord, **veuillez parler à son titulaire** en communiquant au **(819) 583-2148 au poste 8404**. Vous pouvez également choisir de laisser une note dans l'agenda de votre enfant. Si vous demeurez insatisfait, veuillez communiquer avec la **direction au poste 8405**.

Peu importe le membre du personnel que vous désirez rencontrer, à moins d'une urgence, nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone. Cela nous permettra de vous assurer de la disponibilité de la personne et ainsi de mieux répondre à votre besoin.

SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

SANTÉ

L'infirmière de l'école s'occupe de prévention, de premiers soins, de programme de vaccination, d'hygiène, d'informations sur l'alimentation.

Lorsqu'un cas de pédiculose (poux, lentes) nous est rapporté, nous faisons parvenir aux enfants de la classe une feuille d'informations du CSSS sur les soins à apporter. L'enfant concerné par le problème ne peut être présent à l'école. Nous vous recommandons d'attacher les cheveux des filles, surtout les plus jeunes.

L'hygiéniste dentaire s'occupe de prévention dans le cadre d'un projet du ministère de la Santé.

ORTHOPÉDAGOGIE

Lorsqu'un élève a des difficultés en lecture, en écriture ou en mathématique, l'enseignant(e) réfère ce jeune à l'orthopédagogue. Cet(te) enseignant(e) apporte un support académique particulier aux élèves en difficultés d'apprentissage.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE (SELON LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE)

Le psychologue en milieu scolaire cherche à favoriser l'adaptation de l'élève à l'école. Il intervient auprès des élèves, des parents, des enseignant(e)s et auprès de la direction de l'école dans plusieurs situations.

Le psychologue rencontre l'élève qui lui est référé. Dépendamment des besoins de celui-ci, il a recours à la consultation et/ou à l'utilisation et l'interprétation de tests.

SERVICE D'ORTHOPHONIE

L'orthophoniste s'occupe de la clientèle fréquentant le milieu scolaire et qui présente un retard ou un trouble de langage oral ou écrit, associé à des difficultés d'apprentissage ou à risque d'entraîner des difficultés d'apprentissage ou d'intégration scolaire.

SERVICE DE PSYCHOÉDUCATION

Le psychoéducateur s'occupe de la clientèle fréquentant le milieu scolaire et qui présente un trouble de comportement associé à des difficultés d'adaptation ou de gestion d'émotions qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage ou d'intégration scolaire.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est disponible pour tous les élèves du lundi au vendredi selon l'horaire suivant :

de 6 h 45 à 7 h 50
de 11 h 22 à 12 h 37
de 14 h 40 à 17 h 30

Vous pouvez obtenir de l'information supplémentaire ou inscrire votre enfant en communiquant avec l'éducatrice au service de garde, en composant le **(819) 583-2148 au poste 8420**.

Veuillez s.v.p. consulter le « *Guide des parents* » disponible sur notre site Web et confirmer que vous en avez pris connaissance à l'endroit indiqué sur la fiche d'inscription.

SITE WEB

Plusieurs documents sont déposés sur notre site Web. Vous pouvez les consulter et les imprimer. L'adresse de notre site est :

<https://csshc.gouv.qc.ca/ecole-des-sommets>

FACEBOOK PRIVÉ POUR LES PARENTS DE L'ÉCOLE

Suivez-nous sur Facebook ! Des informations importantes et des photos des activités y seront déposées. Voici le lien de la page : : <https://www.facebook.com/groups/1018964338850054/>

À noter qu'il est important de répondre à la question suivante pour être admis : Je suis le parent de

MOZAÏK PORTAIL-PARENTS

Depuis octobre 2015, vous avez accès au *Portail-parents*. Cet outil de communication vous permet d'accéder à différentes informations au sujet de votre enfant. Ainsi, vous pouvez y retrouver son bulletin, l'état de compte des effets scolaires ainsi que l'horaire du transport scolaire.

Dès la rentrée de 2017, nous avons migré le contenu du Portail-parents vers une nouvelle plateforme nommée Mozaïk portail-parents. Pour accéder à cette nouvelle plateforme, si ce n'est pas déjà fait, vous devez remettre votre adresse courriel au secrétariat de l'école et **vous réinscrire** à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>.

Pour toutes questions concernant son utilisation, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école en composant le **(819) 583-2148 au poste 8400**.

N.B : Il est également possible de communiquer par courriel avec les enseignants de votre enfant en utilisant cet outil.

PROTOCOLE SUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS OU DE SOINS À L'ÉCOLE

Aucun médicament ni soin n'est fourni ou distribué dans les écoles. Toutefois, lorsque la santé et le bien-être de l'enfant en dépendent, l'école peut administrer à un enfant les soins et les médicaments prescrits par son médecin.

Les conditions suivantes doivent cependant être observées:

POUR LES MÉDICAMENTS :

- L'enfant doit prendre un médicament et la posologie ne donne pas le choix que d'administrer ce médicament durant les heures où il est à l'école;
- Le contenant doit répondre aux normes de sécurité selon qu'il s'agit d'un médicament liquide ou solide, par exemple: le bouchon sécuritaire, le contenant incassable;
- Les parents doivent fournir une déclaration à l'effet :
 - ✓ qu'il s'agit d'une médication connue et usuelle pour l'enfant;
 - ✓ qu'elle est prescrite par le médecin et que celui-ci n'a pas d'objection à ce qu'elle soit administrée en milieu scolaire (demander une copie de la prescription médicale ou pharmaceutique)
- fournir par la suite à l'école, s'il y a lieu, tout changement par écrit.

Les informations suivantes doivent apparaître clairement sur le contenant:

- ✓ le nom de l'enfant;
- ✓ le nom du médicament;
- ✓ la dose à être administrée;
- ✓ le moment où elle doit être administrée;
- ✓ toute autre instruction utile.

L'enfant ne doit pas transporter le médicament; ce sont les parents qui assurent le transport du médicament entre l'école et la maison.

POUR LES SOINS :

- Les parents doivent fournir une déclaration à l'effet qu'il s'agit de soins prescrits par le médecin et que celui-ci n'a pas d'objection à ce qu'ils soient administrés en milieu scolaire.
- Les parents s'engagent à communiquer tout changement par écrit.

Il est recommandé par la direction de l'école d'obtenir, au préalable, l'avis du CSSS en cas de doute.

Dans les deux situations invoquées ci-dessus, la direction de l'école doit immédiatement aviser les parents en cas de problèmes ou difficultés.

En cas d'urgence, prendre les mesures et les précautions qui s'imposent.

Veuillez utiliser le formulaire remis en début d'année.

CODE DE VIE

L'objectif du plan d'engagement vers la réussite est que chaque élève qui passe par notre école puisse acquérir et intégrer des connaissances, des compétences et des attitudes lui permettant de s'épanouir et de devenir une personne plus autonome, responsable et capable de faire face à la vie en société et de poursuivre sa formation au secondaire avec le maximum de chances de réussite.

L'élève demeure au centre de nos préoccupations. Sa réussite nous tient à cœur. Pour y parvenir, l'école a besoin d'un partenaire influent et essentiel, soit le parent. Pour nous, le parent est le premier responsable de son enfant; ce qui lui donne un rôle important dans la réussite éducative et le développement global de son jeune.

Pour y arriver, l'école se donne un **CODE DE VIE** dont l'application vise à créer un milieu de vie agréable, sécurisant, propice à la réussite et à l'épanouissement de chaque élève. Il vise aussi à permettre à chacun de développer son autonomie et son sens des responsabilités face aux apprentissages prévus et dans sa vie scolaire en général.

Ce code de vie énonce **les comportements attendus** des élèves et indique **les conséquences aux manquements** à ces règles.

CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Les ressources informatiques du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leurs apprentissages. L'utilisation de ces ressources est un véritable privilège et ce privilège implique l'adoption de comportements responsables par les élèves.

Veuillez lire avec votre enfant le document qui concerne le code de conduite d'un élève sur l'utilisation des ressources informatiques, et compléter le formulaire Google insérer dans le message que vous recevrez par courriel.



ABSENCES PROLONGÉES DES ÉLÈVES

Le conseil d'établissement a adopté la « **Politique concernant les absences prolongées des élèves pour des voyages, vacances ou autres** ».

Veuillez lire cette politique et nous signifier que vous en avez pris connaissance en signant la section réservée à cet effet à l'annexe I.

CHAÎNE TÉLÉPHONIQUE

Nous sommes présentement à réviser et à préparer la nouvelle **chaîne téléphonique POUR FORCES MAJEURES À L'ÉCOLE SEULEMENT** (exemple : dégât d'eau à l'école, bris importants, etc.). **Veillez prendre note que cette chaîne téléphonique NE S'APPLIQUE PAS POUR LES TEMPÊTES.** Pour les situations de froids extrêmes ou tempêtes, veuillez vous référer aux médias indiqués à la page 7 de ce document.

Cette chaîne s'avère très utile si nous sommes obligés de fermer l'école des Sommets. La direction de l'école téléphone alors aux premières personnes sur la liste et celles-ci en appellent d'autres qui leur sont assignées sur la liste. Un des avantages évidents de cette chaîne est son efficacité: **c'est souvent le seul moyen dont nous disposons pour rejoindre rapidement tout le monde.**

Cependant, en vertu de la *loi 65* qui protège l'information à caractère personnel, nous n'avons pas le droit de publier votre numéro de téléphone sans votre autorisation.

Veillez nous signifier votre intérêt à faire partie de cette chaîne en complétant, en annexe I, la section « **Chaîne téléphonique** ».

BÉNÉVOLAT

En conformité avec notre plan de réussite, l'école souhaite l'implication des parents dans le vécu scolaire de leur enfant. La participation bénévole de parents à certaines activités répond à cet objectif tout en facilitant grandement la réalisation des activités.

Si vous désirez vous impliquer, veuillez s.v.p. nous indiquer vos intérêts et vos disponibilités à l'endroit concerné.

*Complétez
la fiche et
retournez-
la à l'école*

FICHE DE SANTÉ ET AUTORISATION

Les renseignements qui se trouvent sur le formulaire « Fiche de santé et autorisation » sont importants afin d'assurer la santé et la sécurité de chaque élève. Nous nous devons **de mettre à jour, à chaque année**, les renseignements concernant la santé de votre enfant.

Nous vous remettons un formulaire PAR ÉLÈVE avec certaines informations déjà inscrites. Veuillez s'il vous plaît corriger les informations erronées, s'il y a lieu, compléter le reste du questionnaire et le retourner à l'école.

MESSAGE TÉLÉPHONIQUE À TRANSMETTRE À VOTRE ENFANT

Lorsque vous avez un message à transmettre à votre enfant, il est recommandé de téléphoner avant la récréation de l'après-midi, soit **avant 13 h 40**.

Après cette heure, il est possible que votre message ne soit écouté qu'après le départ des autobus. Nous faisons notre possible pour répondre aux besoins et aux urgences. Nous vous conseillons donc de nous rappeler au besoin jusqu'à ce que vous ayez parlé de vive voix à un membre du personnel qui pourra transmettre votre message.

TRANSPORT SCOLAIRE

Lorsque la situation le permet, le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons peut offrir des **places disponibles** sur les différents circuits aux personnes qui n'ont pas accès normalement au transport scolaire, en respectant la permanence du lieu d'embarquement et de débarquement. Certaines conditions s'appliquent et l'ordre de priorités d'attribution des places doit être respecté.

Si vous désirez avoir davantage d'informations, vous pouvez **nous contacter ou visiter** le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante :

<http://www.cshc.gouv.qc.ca>



TEMPÊTES

En cas de mauvais temps, le Centre de services scolaire annonce la suspension des cours et du transport dans les médias suivants :

Internet:

- Site Web du CSSHC : une veille de tempête est annoncée (<https://csshc.gouv.qc.ca>)
- Page Facebook du CSSHC (<https://www.facebook.com/CSHautsCantons>)

Télévision:

- Urgence neige LCN – Montréal
- Urgence-neige TVA - Sherbrooke
- ICI Radio-Canada Télé

Radio FM:

- ICI Radio-Canada Première 101,1
- Rouge FM Estrie 102,7 - Sherbrooke
- NRJ 106,1 - Sherbrooke
- Plaisir 106,7 - Mégantic
- 107,7 FM
- Rythme FM 93,7
- CIGN FM 96,7 - Coaticook



Il est également possible de joindre le poste 4444 en composant l'un des numéros : (819) 832-4953 ou (819) 849-7051 ou (819) 583-2351, afin d'entendre le message enregistré qui fait état de la fermeture des écoles.

SERVICE DE CAFÉTÉRIA

Nous avons le regret de vous annoncer qu'il n'y aura pas de cafétéria ni de service de traiteur à notre école, pour le moment. Les élèves doivent donc apporter leur repas. Des fours à micro-ondes seront à la disposition de tous.



PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La photographie scolaire aura lieu le mardi 6 septembre 2023 et le service sera assuré par madame Manon Rousso.

Malheureusement, le service de photos familiales ne sera pas offert à l'école cette année.